

13

*Règlement* sur la conservation et l'entretien des armes dans les corps.

Approuvé le 1 mars 1854. (Text avec tableaux, modèles, planches.)

(2 Bde.)

16. Strasbourg 1854.

9

— — accompagné du supplément (janvier 1857) et de la note ministérielle du 20 janvier 1857. (Mit 31 Taf.) 8. Paris 1857.

— — Extrait en ce qui concerne les dispositions générales; modifications et décisions relatives aux armes modèle 1866 et aux armes blanches en service. Janvier 1874. (Ministère de la guerre. Service du matériel de l'artillerie et des équipages militaires. Armes portatives.) 12. Paris 1874.